La voix de Ports

N°50 - Mai 2018

Bulletin municipal de la commune de Ports-sur-Vienne

11h

16 Juin 2018

INAUGURATION de l'espace sports, loisirs et détente

PORTS-sur-Vienne

Le programme : *Accueil des participants, Visite des installations, Prise de paroles. Suivi d'un cocktail au club house. Animations sportives en continue sur l'espace loisirs, sports et détente.*

Syndicat mixte Pays du CHINONAIS — TOURAINE LE DÉPARTEMENT

10h 45 à 20h : matchs U7, U9, U11, U15, U18, vétérans, anciens joueurs, US Ports/Nouâtre 1 - 20h vin d'honneur, plateau repas

35ème Triathlon de la Touraine

NOUATRE
Samedi 23 juin 2018

Distance M
Individuel
1.5 km Natation (Vienne)
40 km Cyclisme
10 km Course à pieds
Départ 15 heures

Distance S
Individuel et Relais
750 m Natation (Vienne)
20 km Cyclisme
5 km Course à pieds
Départ 10 heures

20 heures DÎNER sur les Chaumes
23 heures Feu de la St Jean avec BAL GRATUIT et Feu d'Artifice

Contacts : Dany Lemaire - Tél. 06 72 23 69 11
Philippe Gautron - Tél. 07 86 11 08 39
Inscription en ligne sur
www.nouatre-triathlon.com/

EAU DE CRISTALINE FRANCE — PROFACID — SUPER U 37220 L'ILE-BOUCHARD — TOURAINE LE DÉPARTEMENT — Star — FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Raid inter-entreprises HANDI-VALID'

Passage du Free Handi'se Trophy à Nouâtre le jeudi 31 Mai. Rendez-vous sur les Chaumes, sur les bords de Vienne entre 11h et 12h30 pour encourager les participants, qui descendront des cyclos et prendront les canoës en direction de l'Ile Bouchard.

MAIRIE de FAYE-LA-VINEUSE

37120
Tél : 02 47 95 66 11 / Fax : 02 47 95 68 31
mairie.fayelavineuse@wanadoo.fr

APPARTEMENTS A LOUER DANS LE BOURG DE FAYE-LA-VINEUSE

UN T2 ADAPTÉ DE 54 M² - LOYER : 271,82 €
UN T4 DE 105 M² - LOYER : 431,66 €
UN T4 DE 114 M² - LOYER : 571,23 €

CHAUFFAGE INDIVIDUEL ELECTRIQUE

RENSEIGNEMENTS MAIRIE : 02.47.95.66.11

Un nouvel élan pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi

Le Parcours Emploi Compétences – P.E.C.

BÉNÉFICIAIRES

- Demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et prioritairement :
  - Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés,
  - Demandeurs d'emploi résidant dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Q.P.V.),
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active Socle dans le cadre des Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens (C.A.O.M.) signées avec les Conseils Départementaux.

☞ Les demandeurs d'emploi relevant du Parcours Emploi Compétences devront en amont de leur entrée dans le dispositif avoir fait l'objet d'un diagnostic par le prescripteur.

EMPLOYEURS

⇨ **Secteur non marchand uniquement et notamment :**
- Collectivités Locales, leurs regroupements et autres personnes morales de droit public,
- Organismes de droit privé à but non lucratif,
- Personnes morales chargées de la gestion d'un service public,
- ....

PRESCRIPTEURS

pôle emploi — Mission Locale — Mission Locale de Touraine — MISSION LOCALE — TOURAINE — capemploi sameth

- Pôle Emploi pour tous les demandeurs d'emploi,
- Missions Locales pour les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans,
- Cap Emploi pour les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés,
- Conseil départemental.

⇨ Le prescripteur doit nommer un référent pour chaque Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) et donner son nom à l'employeur. Il prescrit le projet de P.E.C. à un demandeur d'emploi relevant de la mesure et met en œuvre un accompagnement (entretien tripartite, suivi dans l'emploi, préparation à la sortie).

TYPE DE CONTRAT

▪ **Contrat écrit de droit privé à durée indéterminée (C.D.I.)** en convention initiale de 20 heures par semaine minimum, à temps partiel ou temps complet,

ou

▪ **Contrat à durée déterminée (C.D.D.)** de 20 heures par semaine minimum, d'une durée initiale de 9 à 12 mois dans la limite de 24 mois ou de 60 mois (personnes reconnues travailleurs handicapés, seniors rencontrant des difficultés particulières sous réserve de la réelle mise en œuvre des engagements pris à la signature).

DURÉE DU TRAVAIL

La durée hebdomadaire est de **20 heures par semaine minimum.** Elle peut être portée à 35 heures. L'horaire mensuel minimum est donc de : 20x52/12 = 86,66 heures (pour le calcul de la rémunération).

RÉMUNÉRATION

Conforme aux dispositions conventionnelles de l'entreprise, **la rémunération ne peut être inférieure au S.M.I.C. (9,88 € brut de l'heure au 1er janvier 2018).**

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Les employeurs sélectionnés doivent obligatoirement prendre les engagements suivants :
- proposer un poste de travail permettant le développement de comportements professionnels et de compétences techniques valorisable sur le marché local de l'emploi,
- mettre en œuvre un accompagnement professionnel et des actions de formation professionnelle,
- désigner un tuteur, communiquer un bilan aux prescripteurs avant toute nouvelle convention ou renouvellement,
- remettre une attestation d'expérience professionnelle du salarié.

AIDE A L'EMPLOYEUR

1. Aide forfaitaire mensuelle fixée par arrêté du Préfet de la région Centre-Val de Loire

- Demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ;	⇨ **40%** du SMIC brut par heure travaillée pour une durée hebdomadaire de 20 heures.
- Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ; demandeurs d'emploi résidant dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Q.P.V.) ; Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active Socle dans le cadre des Conventions Annuelles d'Objectifs été de Moyens (C.A.O.M.) signées avec les Conseils Départementaux ;	⇨ **60%** du SMIC brut par heure travaillée pour une durée hebdomadaire de 20 heures.
- Demandeurs d'emploi ci-dessus indiqués recrutés pour un poste d'accompagnement aux élèves en situation de handicap par les établissements de l'Education, les O.G.E.C. les A.G.E.A., lycées agricoles publics et privés, les Maisons Familiales Rurales.	⇨ **50%** du SMIC brut par heure travaillée pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

2. Exonérations de cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales. Les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles sont dues.

Les aides de l'Etat sont limitées à 24 mois maximum (60 mois pour les personnes reconnues travailleurs handicapées ou les seniors rencontrant des difficultés particulières).

Où s'adresser ?

➔ D.I.R.E.C.C.T.E. – ***Unité Départementale d'Indre-et-Loire*** : 02 47 31 57 32

➔ ***Pôle Emploi*** – Direction Territoriale d'Indre-et-Loire : 02.47.66.81.26.

➔ ***Missions Locales*** pour les moins de 26 ans, liste disponible www.centre-val de loire.direccte.gouv.fr/indre-et-loire.

➔ ***Cap Emploi*** pour les travailleurs handicapés : 02 47 85 30 30

➔ ***Conseil Départemental*** : 02 47 31 45 41

➔ www.emploi.gouv.fr ou www.travail-solidarite.gouv.fr

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du travail et de l'Emploi de la région Centre- Val de Loire - Unité Départementale d'Indre-et-Loire - 8 rue Alexander Fleming – CS 32729 – 37027 TOURS CEDEX 1
Site : www.centre-val de loire.direccte.gouv.fr/indre-et-loire (mise à jour le 27 février 2018 – F. VILLEMONT)

PORTS-sur-Vienne accueille le 22 juin 2018

Le bus numérique régional

La municipalité et le club de l'amitié accueillent le bus numérique de la région Centre Val de Loire

Le Bus Numérique en deux mots :

Un dispositif de formation novateur…

A l'heure où la plupart des démarches administratives se font en ligne, être «déconnecté» constitue un vrai handicap.
Pour les 20 millions de français de plus de 50 ans, la maitrise des nouveaux outils de communication devient incontournable.

Sa vocation :

Offrir un service de proximité par des ateliers itinérants à bord d'un Bus Numérique connecté pour donner les clefs du «bien vieillir» afin de favoriser le maintien du lien social…

A PORTS-sur-Vienne, depuis juin 2016, l'Espace Public Numérique apporte les mêmes services et répond aux mêmes enjeux de façon permanente et… « à domicile »

Samedi 16 juin 2018 - MARCILLY-sur-Vienne

LA ROUTE DE L'EAU : BATÔ, CYCLÔ, GASTRÔ !!!

Avant que l'été ne nous envahisse de sa torpeur, profitons des dernières brises printanières en bord de Vienne.

Samedi 16 juin, en musique et en chansons, un programme complet nous attend : balades commentées en bateaux traditionnels bien sûr, mais aussi une multitude d'animations, démonstration des peintres. Les chevalets de Courtineau, ateliers ludiques du CPIE, initiations pêche, et bien d'autres surprises. Cette journée idéale en famille se terminera comme toujours dans une grande convivialité autour d'un repas en plein air.

BatÔ, GastrÔ mais… le CyclÔ ?! Ceux qui le souhaitent peuvent participer à l'échappée St Jacques à Vélo qui fera étape justement à Marcilly… Programme dans l'encart ci-contre !

Date de la route de l'eau : Samedi 16 juin 2018

RDV : à partir de 15h à Marcilly sur Vienne en bord de Vienne derrière la mairie.

Tarifs : Animations au bord de l'eau : gratuites.
Balades en bateau de 30 mn de 15h à 18h30 : 6 € pour les adultes et 4 € pour les enfants de -12 ans.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les gestes quotidiens au service du bien-être de tous

Une serpillère entière a été jetée dans le réseau de collecte des eaux usées….la pompe de relevage n'a pas apprécié.
Une intervention de la société de maintenance a été rendue obligatoire pour remettre le réseau en fonction.
Le geste qui consiste à jeter une serpillère dans la cuvette des WC (il est difficile d'imaginer que cela puisse être fait via le lavabo) est forcément volontaire…
Sans commentaire supplémentaire.

Une adresse mail fonctionnelle pour la mairie de PORTS-sur-Vienne

La boite mail générique de la mairie de PORTS-sur-Vienne, comme de nombreuses boites mail, connait des accès de saturation par une masse importante de publicité et autres spams...
Une boîte fonctionnelle est donc mise en place sur laquelle il convient désormais de communiquer pour tout sujet ayant trait à la gestion municipale.

secretariat-mairie@ports-37.com

La boîte mail de la mairie restera comme lien de référence à la communication publique; elle ne servira plus au traitement des affaires municipales. Les messages qui seront adressés sur cette boîte ne recevront pas de réponse à partir de cette adresse; ce qui devrait, à terme, réduire considérablement les messages envahisseurs, sans réel intérêt.
Merci de bien vouloir assurer la diffusion de cette adresse fonctionnelle pour toute communication ayant trait à la gestion municipale.

Bal Renaissance

Compagnie Outre mesure

Tout au long de l'année, la compagnie Outre Mesure accompagnera les élèves de l'École de Musique Intercommunale dans des ateliers de musique et de danse. Tour à tour danseurs ou musiciens, ils vous invitent à les rejoindre dans un bal renaissance ! Emmenés par un meneur de bal de la Compagnie Outre mesure, vous aurez le plaisir de vous initier aux branles, pavanes et gaillardes...

Dimanche 17 juin
17h
Halles
Richelieu

Entrée libre

DANSE

21ème Rando-Raid de la Rose

VTT Antran

17 juin 2018

Boucles VTT

- Randonnées VTT 20 - 30 - 40 - 50 - 60 km
- Raids 80 - 100 km
- Marche 10 -15 et 20 km

Nouveaux parcours

GASTRONOMIE D'ITALIE

L'ITALIE DANS VOTRE ASSIETTE

Gastronomie d'Italie est née de l'envie de vous faire partager, découvrir ou redécouvrir, à travers le Goût, des produits italiens traditionnels et authentiques. Inspiré par le mouvement « slow food » pour une alimentation bonne, propre et juste, tous les produits sélectionnés et proposés ont leur histoire ... Fabriqués en Italie par de petits producteurs locaux et familiaux qui ont conservés savoir-faire et tradition. Le retour du bien manger !

Invitez-moi à votre domicile pour que je vous délivre l'histoire de ces produits, de ces producteurs. Vous aurez l'occasion de goûter, déguster une sélection de produits qui vous correspond lors de dégustation-vente que vous soyez seul, en famille ou entre amis.

Dégustation-vente en Exclusivité sud Touraine, nord Vienne

Pour plus de renseignements ou pour prendre rendez-vous, contactez moi au 06 68 22 51 88 ou par mail à contact@gastronomieditalie.com

gastronomieditalie

Balade gourmande

Musique, arts de la rue, danse aérienne

Dimanche 1er juillet
10h30
Le lieu de RDV sera précisé au mois de mai 2018

Tarifs : 10 € / 6 €
Réservations :
02 47 65 60 50

Avec :
les clubs de randonnée
les Chemins Buissonniers,
Avon patrimoine et Les Arpenteurs Panzoultais
Le comité des fêtes de Crissay-sur-Manse

Amoureux de la nature, de la découverte et du patrimoine de notre région, nous vous proposons une balade gourmande au cœur de la campagne de Crissay-sur-Manse. Entrecoupées de haltes musicales et gustatives, cette balade vous emmènera au village de Crissay-sur-Manse, véritable joyau patrimonial, inscrit comme l'un des plus beaux villages de France.
L'occasion à l'arrivée de venir découvrir les graffeurs au château disséminés tout au long du village.
Suspension des corps dans l'espace, voltige, danse aérienne : la Compagnie À fleur d'air sera là pour vous accueillir avec sa dernière création Distensions, véritable balade aérienne, suspension corporelle et temporelle.

Chorégraphie : Séverine Bennevault Caton
avec l'étroite collaboration de Olivia Cubero
Interprètes : Olivia Cubero et Séverine Bennevault Caton

ARTS DE LA RUE

Foire aux Fromages

& à la gastronomie

Sainte-Maure de Touraine
2 & 3 juin

L'Alsace est à l'honneur

PRODUITS RÉGIONAUX AOP, IGP

Foire sécurisée

Entrée & parking GRATUITS

2018

Tel. 02 47 72 00 13 - www.foireauxfromages.fr - comitefoirefromage@orange.fr

CLUB DE L'AMITIE de PORTS-sur-Vienne

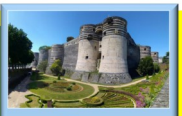

Organise une sortie Angevine

(sortie ouverte à tous les Portais et aux personnes extérieures à Ports)

Le 28 AOUT 2018

Coût : 73 € la journée

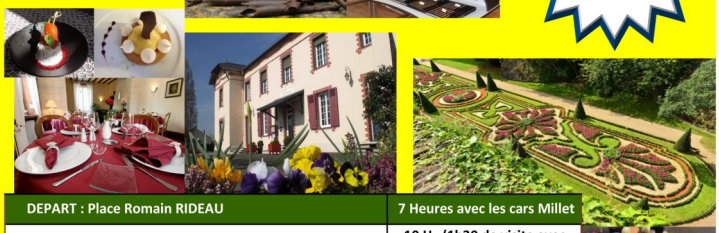

DEPART : Place Romain RIDEAU	**7 Heures avec les cars Millet**
VISITE de la chocolaterie **Guisabel** à CANDÉ	**10 H (1h30 de visite avec fabrication de chocolats)**
REPAS au **restaurant « Auberge de l'Ombré »** à COMBRÉE	**12h15**
VISITE guidée de la **Mine Bleue** à NOYANT **La Gravoyère**	**15 H30 (2h30 de visite)**
DEPART	**vers 18 Heures**

INSCRIVEZ-VOUS au plus vite ....

auprès de Mme POUJAUD Edith tél : 02 47 65 13 63 ou mail : edith.poujaud@orange.fr

Le règlement est à effectuer par **chèque à l'ordre du Club de l'Amitié** ou en **espèces.**
Il est possible de régler en 3 fois le dernier paiement doit être effectué pour le 14 août.

Comité D'animation Ports Sur Vienne

PORTS - 37

dimanche

17 juin 2018

Braderie

à partir de 06h30 — **Ouvert à tous**

1,50€ le mètre

le 5ème mètre OFFERT

À l'espace socio-culturel des 2 rivières

Buvette et restauration sur place!!!

Réservation: 06 99 73 14 52

02 47 65 18 42 - 02 47 65 13 63

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIC

06 76 24 43 51

PRODUITS ALIMENTAIRES

- des féculents (pâtes, riz, semoule)
- des légumineuses (pois cassés, lentilles, haricots)
- graines de tournesol, de courge
- de la farine
- de l'huile et du vinaigre
- des oeufs
- du chocolat
- du sucre
- des céréales pour le petit-déjeuner
- des biscuits et des graines pour l'apéritif
- des bonbons
- du café et du thé
- des fruits secs

Venez retrouver Valérie sur les marchés de la Région et près de vous

PRODUITS D'HYGIÈNE

- savon solide
- shampooing solide
- brosses à dents en bambou
- dentifrice solide
- déodorant solide
- oriculi
- serviettes hygiéniques lavables

valerie@tournvrac.com

www.tournvrac.com

tournvrac

TOUR'N VRAC

Cliquez Commandez on vous livre

PRODUITS D'ENTRETIEN

- du bicarbonate de soude
- du percarbonate de soude
- de la soude en cristaux
- du savon noir traditionnel
- du vinaigre blanc

Pratiquer le fauchage tardif, c'est protéger la nature le long des routes.

En France, le fauchage tardif ou gestion différenciée des bords de route progresse.

Les bords de route constituent en effet un des derniers refuges pour nombre d'animaux et de plantes dont les orchidées sauvages de France qui sont en quelque sorte emblématiques de la biodiversité. Faucher les fleurs c'est priver les insectes butineurs de nectar (abeilles) et c'est empêcher la pollinisation de ces fleurs par ces insectes.

Les talus seront fauchés avec une hauteur de coupe de 10 à 20 cm pour éviter d'abîmer la couverture végétale par raclage et protéger l'habitat de la faune tout en préservant les plantes à rosettes (orchidées).

Les périodes de fauche varieront selon l'état d'avancement de la végétation. Nous préconisons les pratiques suivantes :
De manière générale :

- ***1re fauche, avril – mai : banquette.***
- ***2e fauche, septembre-octobre : banquette et talus.***

Entreprise Millet de Rilly sur Vienne

CONDUCTEUR / CONDUCTRICE MINIBUS SCOLAIRE

Conduite d'un minibus scolaire de type RENAULT TRAFIC et 9 places et permis B.
Vous assurerez un service scolaire quotidien temps partiel scolaire.
CDD remplacement maladie du 28/05/2018 au 06/07/2018 / 3h30 par jour.
07h15-8h45 + 16h00-17h45 les lundi mardi jeudi vendredi.
07h15-8h45 + 11h00-12h45 le mercredi.

Prise de service sur RILLY SUR VIENNE - STE MAURE - NOUATRE - MARCILLY - PORTS. **Prise de contact par téléphone : 02.47.58.32.06**

Mairie de PORTS-sur-Vienne - Conseil Municipal

Le COMPTE RENDU du Conseil Municipal est affiché dans son intégralité dans le cadre légal d'affichage et consultable sur le site de la commune de Ports : www.ports.com.

EXTRAITS DU COMPTE RENDU - séance du vendredi 20 avril 2018

DÉSIGNATION D'UN DPO (Data Privacy Officer)

Le délégué à la protection des données est au cœur du nouveau règlement européen. Le règlement européen sur la protection des données pose les règles applicables à la désignation, à la fonction et aux missions du délégué, sous peine de sanctions.
Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.
La mise en place de la fonction de délégué nécessite d'être anticipée et organisée dès aujourd'hui, afin d'être prêt en mai 2018.
Il est proposé de désigner Monsieur Alain IZOPET, en qualité de délégué à la protection des données au titre des opérations conduites par la commune de PORTS-sur-Vienne.

ÉCLAIRAGE TERRAIN FOOTBALL

Le conseil municipal prend connaissance de la décision de la fédération du football (FAFA)

N° DOSSIER	LIGUE	PORTEUR DU PROJET	NATURE DU PROJET	N.N.I	Aide proposée par la C°tenant compte de AVIS / COMMENTAIRES l'abondement (Q.P.V. - Z.R.R. - CDM 2019)	
2104171105	CENTRE -VAL DE LOIRE	MAIRIE DE PORTS SUR VIENNE	03 - Création ou mise en conformité ou rénova-tion d'un éclairage pour un classement fédéral (niveau E5 minimum ou EFutsal 4 minimum)	371870101	11 100 €	**Favorable** Dossier bénéficiant la boni-fication de 10 % - "Q.P.V. - Z.R.R." (Installation située en Zone de Revitalisation Rurale)

RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Dans le cadre de la note du comptable public approuvée par le conseil municipal en date du 16 février, il est rappelé les missions confiées aux intervenants concernés par la mesure.
Monsieur Yves SUTEAU : suivi des locations des infrastructures et du matériel de la commune mis à disposition du public et des associations. Cette mission comprend l'accueil des locataires, les inventaires et les états des lieux d'entrée et de sortie des matériels et des locaux.
Monsieur Claude REPENTIN : arrosage des plantations de la commune avec fournitures du matériel adapté.

PANNEAUX AFFICHAGE

Les travaux de réhabilitation des installations sportives arrivent à leurs fins et la date du 16 juin est avancée pour l'organisation d'une cérémonie d'inauguration des divers partenaires financiers.
Le conseil régional Centre Val de Loire a imposé sa communication par la réalisation d'un panneau (2mx2m) pour garantir la promotion de l'investissement régional. Dans le même état d'esprit, il est proposé au conseil municipal de réaliser les panneaux « à proportion » pour chaque partenaire ayant aidé au financement (conseil départemental, CCSMT, Ligue de football, Etat, parlementaire).
Les panneaux seront fixés sur le bâtiment technique municipal.
Un devis a été sollicité auprès de l'imprimerie des Ormes.
Coût global des réalisations s'élève à 1 170 €.
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions ci-dessus.

PLACE R. RIDEAU

Le Maire évoque en séance la réception du rapport de l'expert nommé par le tribunal administratif d'Orléans à propos du dossier de la place R Rideau. L'avocat de la commune a fait savoir que la procédure de jugement doit donc pouvoir se mettre en action à partir des éléments du rapport.

ETUDE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal prend connaissance d'un rapport réalisé en 2013, à l'initiative du SIEIL, à propos de l'éclairage public, en mesure de faire l'objet d'un programme communal.
Le document a été repris en coopération avec le SIEIL et la région Centre Val de Loire pour aboutir au programme de modernisation du réseau d'éclairage public de la commune.

TRAVAUX DE SÉCURISATION

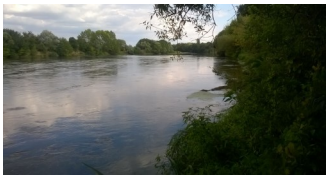

Suite à l'effraction du bâtiment communal, une réhabilitation des fonctionnalités des portes a été réalisée pour assurer une sécurisation optimum du site.
Le montant de l'opération s'est élevé à 580,80 € TTC.

DM1 BP

Section	Sens	Chapitre et compte	BP2018	DM1 20/04/2018	TOTAL PREVU
F	D	DEPENSES FONCTIONNEMENT	289468,47	4380,00	293848,47
F	R	RECETTES FONCTIONNEMENT	289468,47	4380,00	293848,47
I	D	DEPENSES INVESTISSEMENT	449459,62	-14330,21	435129,41
I	R	RECETTES INVESTISSEMENT	449459,62	-14330,21	435129,41

En fonction des éléments budgétaires reçus par la mairie, il est proposé au conseil municipal la DM1 traduite dans le tableau suivant :

TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

L'état des lieux d'entrée a été réalisé par Maitre Matignon, huissier à Sainte Maure de Touraine, le 31 octobre 2008. L'état des lieux de sortie a été réalisé par Maître Machat, huissier de justice à Amboise le 28 mars 2018. Cet état des lieux conduit à donner aux locataires quelques journées supplémentaires pour rendre le bien en conformité avec le décret du 26 août 1987.

CONSOMMATION ÉLECTRICITÉ

L'évolution de la consommation des différents points de la commune est portée à la connaissance de l'assemblée :

NOM SITE	ADRESSE	2014		2015		2016		2017	
		TOTAL TTC	TOTAL CONSO KWH	TOTAL TTC	TOTAL CONSO KWH	TOTAL TTC	TOTAL CONSO KWH	TOTAL TTC	TOTAL CON-SO KWH
ECLAIRAGE PUBLIC	LES MAISONS ROUGES	603,05	1065	653,82	1098	344,49	802	170,38	473
ECLAIRAGE PUBLIC	3 RUE DES CAVES	471,37	2792	628,52	3902	405,46	2819	232,58	1713
ECLAIRAGE PUBLIC	25 RUE PRINCIPALE	276,05	1770	344,64	2203	209,47	1454	185,38	1491
ECLAIRAGE PUBLIC	RUE DES VARENNES	1240,99	4631	1794,88	8962	1144,55	6905	586,02	3848
ECLAIRAGE PUBLIC	5 RUE DES VARENNES	249,42	976	390,63	2106	154,95	694	93,43	478
EP LES CAZEAUX	LES CAZEAUX	114,28	608	420,35	3934	-139,19	-1371	61,68	465
PLH	8 PLACE ROMAIN RIDEAU							-120,92	-984
LOGT COMMUNAL	4 PLACE MAIRIE					986,7	197		
LOGT COMMUNAL	4B PLACE MAIRIE			552,97	2909	358,72	2185		
LOGT COMMUNAL	1 RUE DES VARENNES					96,32	422		
ANCIEN RESTAURANT	8 RUE PRINCIPALE							150,57	865
BATIMENT COMMUNAL	2 PLACE DE LA MAIRIE	1264,13	7369	2321,49	14850	1755,38	11515	1248,69	8814
EGLISE	PLACE DE L EGLISE	545,58	114	557,38	52			94,84	284
PLACE DE L'EGLISE	MACHINE PAIN					275,42	89	84,01	379
SALLE POLYVALENTE	**IMPASSE DU BARRAGE**	1197,09	6641	1724,91	10706	2498,2	16183	372,30	2187
STADE	RUE DU CHATEAU	1227,42	4191	1279,19	4029	481,72	533	1232,87	8200
STATION EPURATION		291,41	664	360,95	1008	202,77	709	70,81	236
STATION RELEVAGE	RUE DES VARENNES	854	451	407,62	1735	442,5	1282	-92,88	-2356
POMPE RELEVAGE	LA PICHONNERIE			821,22	462	697,72	479	619,68	509
TOTAL		8334,79	31272	12258,57	57956	9915,18	44897	4989,44	26602

LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Par mail du 21 mars 2018, la CCTVV sollicite un examen par le conseil municipal du rapport de la CLETC.
Le rapport de la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée.
LE CONSEIL MUNICIPAL, - Sur le rapport présenté :
1.- APPROUVE, avec les réserves exprimées aux points suivants 2 et 3 le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 1er mars 2018 joint en annexe.

2 – DEMANDE qu'une vision globale des réductions des mesures compensatoires soit établie.

3 – DEMANDE la communication d'une politique globale et équitable sur le territoire de l'aide de la CCTVV aux commerces de proximité.

FISCALITÉ CCTVV

Le conseil municipal prend connaissance des données fiscales de la CCTV transmise par mail du 11 avril 2018.
En matière de CFE, les entreprises PORTS-sur-Vienne apportent une contribution globale de 29 832 € à la CCTVV, 2,31% de la recette communautaire.

En matière de foncier bâti, les habitants PORTS-sur-Vienne apportent une contribution globale de 2 794 € à la CCTVV, 1,16% de la recette communautaire.
En matière de foncier non bâti, les habitants PORTS-sur-Vienne apportent une contribution globale de 2 114 € à la CCTVV, 1,86% de la recette communautaire.
En matière de taxe d'habitation, les habitants PORTS-sur-Vienne apportent une contribution globale de 27 790 € à la CCTVV, 1,13% de la recette communautaire.
Pour rappel, la population de la commune de PORTS-sur-Vienne représente 1,38% de la population communautaire.

PANNEAU D'ENTRÉE DE VILLAGE

Une maquette du panneau d'accueil d'entrée de village sur le thème suivant :
PORTS-sur-Vienne...Des espaces...pour faire Escale !

Vieux Port : Plan des travaux de sécurisation qui sont actuellement en cours sur la D18.

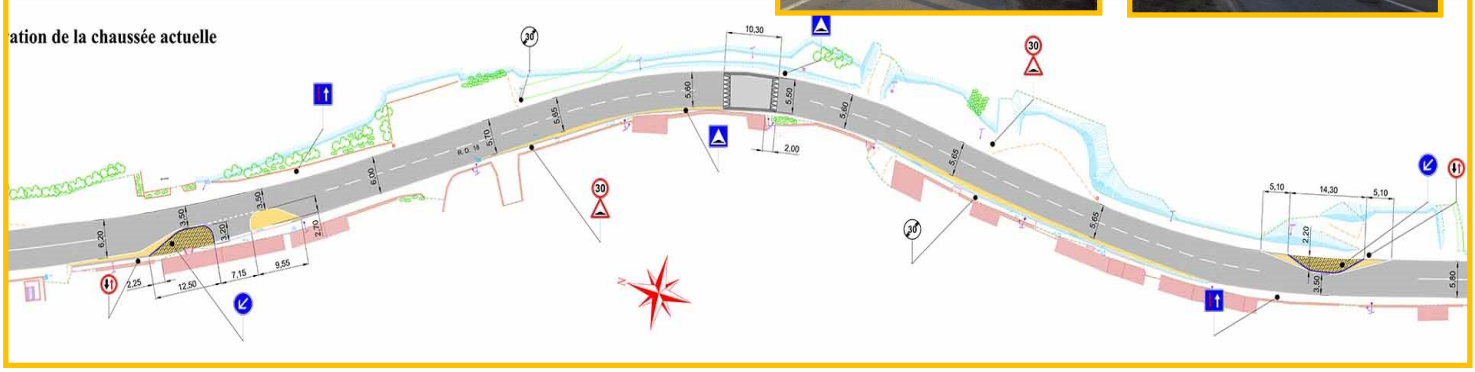

La vie communale de PORTS-sur-Vienne

Reliquaire de l'église de la Translation de Saint Martin à PORTS-sur-Vienne

(Article du bulletin paroissiale de Notre Dame de l'Ile Bouchard du mois de mai.)

Vous vous en souvenez sûrement, l'année Saint Martin vécue l'an dernier à l'invitation de notre évêque, fut, entre autre, l'occasion de sortir de la poussière le reliquaire de Saint Martin de l'Eglise de PORTS-sur-Vienne, notamment lors de la neuvaine faite il y a un peu plus d'un an pour une centaine de paroissiens souffrants. Ce reliquaire a continué à sortir de l'ombre et de l'oubli grâce à la volonté de quelques habitants de PORTS-sur-Vienne que nous remercions vivement. De façon non exhaustive, citons Françoise Anguille qui a effectué un minutieux dépoussiérage et nettoyage délicat au blanc d'œuf et vinaigre blanc, puis les retouches pour la dorure. Notons aussi le travail particulier de Dominique Fortier qui s'est employé au démontage du reliquaire puis à la reconstruction de toutes les parties manquantes pour le modelage et collage avec précision en finissant par le ponçage.

A ce travail de restauration a été associé un travail de recherche historique. Ce reliquaire a été confectionné dans l'Atelier LEBRUN (fabricant d'ornements religieux) à Tours, à la demande de Madame Veuve SAVATIER qui en fit don à l'Eglise de PORTS en 1867. C'est avec émotion que nous avons ainsi retrouvé dans le reliquaire le certificat d'authenticité de ces précieuses reliques que vous pourrez vénérer de manière renouvelée lors de la messe qui aura lieu à PORTS-sur-Vienne le dimanche 20 mai à 10h00.

Images de la mise des scellés à la cire après la fermeture du reliquaire, puis la mise en place dans l'église, le samedi 5 mai 2018 par le Père Josselin Scherr, le Diacre Alexandre Guérin accompagnés de Dominique Fortier et Françoise Anguille.

8 MAI 2018

Chaque année, il faut donner du sens à la manifestation pour ce devoir de mémoire
D'abord l'évènement historique qui a frappé la nation française

L'événement qui a donné naissance au "jour férié du 8 mai" s'est produit le 8 mai de l'année 1945 : un acte de capitulation des armées (de terre, de mer, de l'air) du IIIe Reich, officialisé dans le QG des forces alliées, à Reims. Le 8 mai 1945, à 15 heures, les cloches sonnent pour marquer la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe. Le général de Gaulle annonce lui-même la capitulation allemande dans une allocution radiophonique. Partout en France, des scènes de joies accompagnent le 8 et le 9 mai, qui sont exceptionnellement des jours fériés pour célébrer la défaite de l'Allemagne nazie.

La loi n°46-934 du 7 mai 1946 fixe au 8 mai (si c'est un dimanche) ou au dimanche suivant cette date les commémorations de la victoire de 1945. C'est en 1953 que le 8 mai devient réellement un jour férié institué, au même titre que le 11 novembre, quel que soit le jour de la semaine où il tombe. En 1959, un décret cherchant à limiter le nombre de jours chômés renvoie les Français au travail. Et en 1975, le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, retire tout caractère officiel à la date. Son geste cherche à marquer la réconciliation franco-allemande, mais irrite de nombreux anciens combattants. C'est finalement François Mitterrand qui redonne au 8 mai son caractère de jour férié. La loi n°81-893 du 2 octobre 1981 rajoute cette journée à la liste des jours chômés dans le code du travail.

Ensuite le message contemporain que porte la commémoration

Les historiens se sont interrogés sur les causes plus profondes de la Seconde Guerre mondiale en Europe et citent couramment les conséquences des traités de 1919 : les divergences entre vainqueurs, la crise de 1929, ses conséquences sociales et la sortie de la crise par des politiques d'armement, le rôle des idéologies

La Société des Nations a été créée lors de la Conférence de Paix de Paris (1919), avec pour but de créer un nouveau cadre pour les relations internationales. Elle a pour objectif de préserver, par le principe de sécurité collective, la paix dans le monde, et en particulier dans les pays membres. Pour cela, les sanctions économiques envers un pays agresseur sont privilégiées et, si elles ne suffisent pas, une action militaire collective est envisagée.

Le renversement des régimes suite à la Première Guerre mondiale (chutes de l'empereur allemand Guillaume II et du tsar de Russie Nicolas II notamment) et la crise économique favorisa le développement de régimes totalitaires, fascistes ou communistes, notamment en Italie, en Allemagne et en URSS.

Après la crise économique de 1929, les tensions montent, en Europe, mais également dans le Pacifique, et la Société des Nations semble impuissante. Parallèlement, le Premier ministre britannique prône une politique d'apaisement, motivée par le souvenir de la Première guerre mondiale, appelée la Der des ders.

Cette impuissance des états du monde à réguler les tensions conduit au second conflit mondial. La construction de l'Union Européenne initiée dès 1945 assure à notre pays et ses habitants de vivre en paix depuis 73 ans. C'est cet héritage qu'il convient aujourd'hui de préserver car, nous le voyons chaque jour à la surface du globe, les équilibres demeurent fragiles et les idéologies sont toujours présentes.

Réunion du prochain conseil municipal
Vendredi 22 juin à 20h,
salle du conseil, séance publique.